

CONTRAT UNIQUE INSERTION
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI / 2010

EMPLOYEURS

Employeurs du secteur non marchand

Collectivités territoriales, autres personnes morales de droit public, organismes de droit privé à but non lucratif, personnes morales chargées de la gestion d'un service public, associations n'ayant pas de salarié permanent dans certaines conditions, groupements d'employeurs uniquement pour des fonctions internes au groupement, associations de service aux personnes, organisations syndicales ateliers et chantiers d'insertion conventionnés au titre de l'article L.322-4-16-8 du code du travail
 Sont exclus : les services de l'Etat et les partis politiques

Publics	Taux de base (% SMIC)
- Bénéficiaires de minima sociaux (RSA*, ASS, API, AAH), demandeur d'emploi sans condition d'inscription à pôle emploi.	90 %
- Demandeurs d'Emploi de Longue ou très longue Durée (***)	90%
- Jeunes de 16 à 25 ans révolus inscrits ou non à pôle emploi rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail	90%
- Demandeurs d'emploi habitant en quartiers prioritaires politique de la ville (ZUS , ZFU, ZRU et autres quartiers prioritaires visés par les CUCS(**) inscrits à pôle emploi sans condition de durée d'inscription	95%
- Demandeurs d'emploi inscrits ou non à pôle emploi	
- 50 ans et + - travailleurs handicapés - sortant de prison ou sous main de justice	
- Jeunes de 16 à 25 ans révolus inscrits ou non à pôle emploi rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail et de niveau IV,V,Vbis ou VI	105%
- Bénéficiaires des ateliers ou chantiers d'insertion (ACI)	

(*) RSA : RSA limités aux bénéficiaires du RSA tenus à l'obligation prévue à l'article L262-28 du code de l'action sociale et des familles

(**) CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale

(***) DELD avec au minimum 12 mois d'inscription en continu ou en discontinu dans les 18 derniers mois ou DETLD de 24 mois dans les 36 derniers mois